

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le conseil de la municipalité d'Auclair siège en séance spéciale ce 12 mai 2020 à 19h00 via ZOOM.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois.

CONSIDÉRANT l'arrête 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par ZOOM avec enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par ZOOM.

### **Sont présents:**

La conseillère Odette Dumont ainsi que les conseillers Jean-Marie Gilbert, Danny Lavoie, et Donald J. Philippe formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Josée Dubé, directrice générale et sec.-trés. adj., agit comme secrétaire d'assemblée.

Aucune personne assiste à la séance.

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **2020-54**

Après lecture, il est proposé par le conseiller Jean Marie-Gilbert d'adopter l'ordre du jour.

### **Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **2. Représentant ClicSeur entreprise, ClicSeur express, Revenu Québec et la CNESST**

#### **2020-55**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

**Considérant que** la directrice générale et secrétaire-trésorière adj. est représentante de la municipalité et que cette dernière se doit d'être représentante au niveau de Revenu-Québec et de la CNESST.

**Par conséquent;**

**Il est proposé par** le conseiller monsieur Donald J. Philippe appuyé par la conseillère madame Odette Dumont et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Josée Dubé à être la responsable pour tous les services de Revenu Québec ainsi que de la CNESST et de retirer tous les anciens représentants.

### 4. Représentant, Agence du revenu du Canada.

**2020-56**

**Considérant que** la directrice générale et secrétaire-trésorière adj. est représentante de la municipalité et que cette dernière se doit d'être représentante au niveau de l'Agence du revenu du Canada.

**Par conséquent;**

**Il est proposé par** le conseiller monsieur Donald J. Philippe appuyé par la conseillère madame Odette Dumont et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Josée Dubé à être la responsable pour tous les services de l'Agence du revenu du Canada et de retirer tous les anciens représentants.

### 3. Demande de priorisation du projet de Vidéotron déposé au CRTC dans le cadre du programme de financement « Fonds pour la large bande » Lettre d'appui

**2020-57**

**ATTENDU QUE** les MRC du Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques (KRTB) ont choisi de faire front commun pour le dossier Internet haut débit (IHD) afin de démontrer l'importance accordée par nos organisations à cet élément essentiel pour notre développement actuel et futur ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a lancé le 18 octobre 2019 l'appel de projets nommé « Régions branchées » dans le cadre du programme de financement « Québec haut débit » qui visait les secteurs qui étaient partiellement mal desservis en service IHD ;

**ATTENDU QUE** Vidéotron a déposé un projet à « Régions branchées » pour l'ensemble du KRTB pour les secteurs admissibles ;

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

**ATTENDU QUE** le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a lancé le « Fonds pour la large bande du CRTC » le 13 novembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** Vidéotron va déposer un projet au Fonds du CRTC pour les MRC du KRTB pour une couverture complète Internet haut débit ;

**ATTENDU QUE** la mise en commun des projets déposés à « Régions branchées » et celui au Fonds du CRTC assureraient une couverture IHD complète pour les quatre MRC du KRTB ;

**ATTENDU QUE** Vidéotron exploite son propre réseau de téléphonie cellulaire par l'intermédiaire de ses fréquences mobiles commerciales ;

**ATTENDU QUE** le projet de Vidéotron est le seul projet qui touche les quatre MRC du KRTB, comparativement aux autres projets déposés qui ne touchent qu'à 3 de nos 4 MRC, laissant un territoire orphelin ;

**ATTENDU QUE** le projet de Vidéotron est le seul projet qui couvre l'ensemble des résidences et commerces des MRC du KRTB ;

**ATTENDU QU'**actuellement, le KRTB est situé entre deux zones déjà bien couvertes soient celles de la MRC de L'Islet à l'Ouest et la MRC Rimouski-Neigette à l'Est par l'entreprise Telus, qui a obtenu en 2017 une importante aide financière par les programmes « Québec branché » et « Brancher pour innover » ;

**ATTENDU QUE** la réalisation de ces projets rendrait complète la couverture IHD de l'Est-du-Québec, du côté Sud du fleuve Saint-Laurent ;

**ATTENDU QUE** la date limite du dépôt des projets au Fonds du CRTC est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2020 ;

Il est proposé par la conseillère madame Odette Dumont et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de la municipalité d'Auclair

**Que les membres** du Conseil de la municipalité d'Auclair demandent au CRTC de prioriser le projet déposé par l'entreprise Vidéotron pour les quatre MRC du KRTB en accordant à Vidéotron le financement nécessaire pour déployer un service Internet haut débit dans tous les secteurs admissibles au programme et ainsi assurer une couverture complète pour tout le KRTB, y compris la municipalité de d'Auclair, par l'addition du projet déposé à « Régions branchées » du programme « Québec haut débit » en décembre 2019.

### Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Jean-Marie Gilbert que la séance soit levée à 19h28.

*« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

Bruno Bonesso, maire

---

Josée Dubé, directrice générale  
et secrétaire – trésorière adj.